
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mercredi 5 septembre 2012 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement
Mme Céline Forget, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Ana Nunes, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
Mme Marie Potvin, Conseillère du district de Robert-Bourassa

AUTRES PRÉSENCES :

M. Pierre Chapuis, Directeur d'arrondissement par *Interim* et Directeur, Aménagement urbain et patrimoine
M. Daniel Fleury, Directeur des Travaux publics et Directeur, Culture, loisirs et développement social par *Intérim*
Mme Pascale Lebel, Secrétaire recherchiste et Secrétaire substitut de l'arrondissement
Me Marie-France Paquet, Directrice des services administratifs, du greffe et des relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

10.01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE ET INVOCATION

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h et passe en revue certains points après avoir fait lecture de l'invocation.

CA12 16 0307

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 5 SEPTEMBRE 2012

PROPOSITION PRINCIPALE

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Ana Nunes

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 septembre 2012, en y ajoutant les points suivants sous la rubrique « AFFAIRES NOUVELLES » :

70.01

AUTORISER LA PROLONGATION DE LA NOMINATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR DANIEL FLEURY AU POSTE DE DIRECTEUR DE LA CULTURE, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET CE, POUR UNE PÉRIODE ADDITIONNELLE DE 3 MOIS

70.02

OCTROYER UN CONTRAT À LA FIRME « LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION VENTEC INC. » PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME, POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE KATE-MCGARRIGLE, POUR UN PRIX TOTAL DE 72 132,43 \$ INCLUANT LES TAXES (PRIX TOTAL AVEC TAXES MOINS LE POINT 2 DU BORDEREAU DE SOUMISSION RELATIF AUX PLANTATIONS) - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION SA01/2012-06 (2 SOUMISSIONNAIRES CONFORMES) ET AUTORISER UNE DÉPENSE AU MÊME MONTANT PROVENANT DU PTI 2012-2013 POUR UN MONTANT DE 44 000 \$ ET PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR UN MONTANT DE 28 132,43 \$

DE RETIRER le point 20.01 relatif à l'octroi d'un contrat ayant pour objet la réfection des infrastructures sur diverses avenues de l'arrondissement.

AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Ana Nunes

DE SCINDER le point 40.15 afin de traiter les dossiers relatifs aux immeubles situés aux 801, avenue Rockland et 657-661, avenue Champagneur, de façon distincte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.02

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DÉBUTE À 19h20 ET SE TERMINE À 20h 10

CITOYENS	SUJET
M. CLAUDE GLADU	Domaine public – Lampadaires, terrains
M. PIERRE LACERTE	Comités
M. HIRSCH	Parade de la Torah
M. CHRISTIAN BOUVET	Élections
MME MARICLAUDE OUMET	Affaires municipales

10.03...

CA12 16 0308

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 4 JUILLET 2012

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Ana Nunes

[DE RATIFIER](#) le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 4 juillet 2012.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04

CA12 16 0309

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT TENUE LE 9 JUILLET 2012

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Potvin

[DE RATIFIER](#) le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 9 juillet 2012.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

CA12 16 0310

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 AOÛT 2012

Copie du procès-verbal ayant été remise à chaque membre du conseil d'arrondissement dans le délai requis par la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Ana Nunes

[DE RATIFIER](#) le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 24 août 2012.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA12 16

OCTROYER UN CONTRAT AYANT POUR OBJET LA RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES SUR LES AVENUES DUCHASTEL, DUNLOP, DUCHARME, ST-VIATEUR, NELSON ET McCULLOCH, À LA FIRME « CONSTRUCTION DJL INC. » SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC TP09/07-12 (4 SOUMISSIONNAIRES) DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RÉFECTION ROUTIÈRE 2012 EN CONSIDÉRATION D'UN MONTANT DE 1 905 042,59 \$ TAXES INCLUSES DONT UNE PARTIE DU MONTANT PROVIENDRA DE LA VILLE CENTRE DANS LE CADRE DU PRR 2012 DU RÉSEAU LOCAL DE LA DIVISION DES TRANSPORTS ET UNE PARTIE DU PTI DE L'ARRONDISSEMENT ET AUTORISER UNE DÉPENSE INCIDENTE DE 3 000\$ POUR L'AJUSTEMENT DES UTILITÉS PUBLIQUES DONT LES CRÉDITS PROVIENNENT DU PTI

CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR

20.01 1125078033

CA12 16 0311

OCTROYER UN CONTRAT À LA FIRME ABC ENVIRONNEMENT INC. DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION No12-12356 AO AYANT POUR OBJET DES TRAVAUX DE RÉCURAGE D'ÉGOUTS DANS DIVERSES RUES DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT EN CONSIDÉRATION D'UN MONTANT DE 63 379,97 \$ TAXES INCLUSES (1 SOUMISSIONNAIRE CONFORME) - BUDGET DE LA VILLE CENTRALE

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER une dépense totale de 63 379,97 \$, toutes taxes incluses, provenant du budget de la Ville Centrale, pour des travaux de récurage d'égouts dans diverses rues de l'arrondissement;

D'OCTROYER un contrat à cette fin à la firme « ABC Environnement Inc. » au terme de sa soumission produite dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation no. 12-12356 AO, en considération d'un montant total de 63 379,97\$, toutes taxes incluses;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières contenues dans le sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1125078036

CA12 16 0312

AUTORISER UNE DÉPENSE DE 27 645,74 \$ ET OCTROYER À LA FIRME REHRIG PACIFIC COMPANY, PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME, UN CONTRAT AU MONTANT DE 27 645,74 \$ TAXES INCLUSES, POUR LA FOURNITURE DE 1 500 BACS ROULANTS DE 48L ET DE 1 500 PETITS BACS DE CUISINE POUR LA COLLECTE DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES - APPEL D'OFFRES NO 12-12298 (2 SOUMISSIONNAIRES CONFORMES) - BUDGET DE L'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Ana Nunes

D'AUTORISER une dépense de 27 645,74 \$ pour l'achat de 1 500 bacs roulants et de 1 500 bacs de cuisine destinés à la collecte des résidus alimentaires;

D'ACCORDER à la firme « Rehrig Pacific Company », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de contenants de collecte des résidus alimentaires, aux prix de sa soumission, soit au prix total de 27 645,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public;

D'IMPUTER cette dépense, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention de la Direction des services administratifs de l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.03 NTA1125078032

CA12 16 0313

RENOUVELER L'ENTENTE AVEC VILLE DE MONT-ROYAL À L'EFFET QU'ELLE FOURNISSE LE SERVICE DE RÉPARTITION DES APPELS POUR LA DIVISION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS AINSI QUE POUR LES GARDIENS DE PARCS DU SERVICE DES LOISIRS EN DEHORS DES HEURES NORMALES D'OUVERTURE POUR UNE DURÉE D'UN (1) AN, DU 21 JUILLET 2012 AU 20 JUILLET 2013 AU MONTANT DE 25 433,47 \$ (TAXES EN SUS)

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Potvin

DE RENOUVELER l'entente de services avec Ville de Mont-Royal pour une durée d'un (1) an, du 21 juillet 2012 au 20 juillet 2013, pour la gestion des appels téléphoniques et radiophoniques de l'arrondissement d'Outremont, en dehors des heures normales d'ouverture des bureaux administratifs, au montant de 25 433,47 (taxes en sus).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.04 NTA1123045005

CA12 16 0314

APPROUVER LE VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 6 308 \$ À L'ORGANISME LA MAISON DES JEUNES D'OUTREMONT POUR SON PROJET VISANT L'EMBAUCHE D'UN TRAVAILLEUR DE RUE. CE PROJET S'INSCRIT DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'INTERVENTION DE MILIEU 12-30 ANS POUR L'ANNÉE 2012-2013-BUDGET DE LA VILLE CENTRALE

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Potvin

D'APPUYER le projet de reconduction d'un travailleur de rue préparé par la Maison des jeunes d'Outremont dans le cadre du Programme d'intervention de milieu 12-30 ans pour l'année 2012-13;

D'APPROUVER le versement de la contribution financière de 6 308 \$;

D'IMPUTER les dépenses tel que décrit au sommaire décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par le service corporatif de la Ville Centrale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.05 1121211009

CA12 16 0315

ACCORDER UN SOUTIEN FINANCIER DE 5 246 \$ À L'ORGANISME OUTREMONT EN FAMILLE POUR L'ANNÉE 2012 DANS LE CADRE DE L'ENTENTE ADMINISTRATIVE DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE, VILLE - MESS. APPROUVER LE PROJET DE CONVENTION -BUDGET DE L'AGGLOMÉRATION

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Ana Nunes

D'ACCORDER un soutien financier de 5 246 \$ à l'organisme Outremont en famille pour le projet de popote familles, dans le cadre de l'entente administrative de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conclue entre la Ville de Montréal et le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

D'APPROUVER le projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.06 1121211011

CA12 16 0316

ACCORDER UN CONTRAT À « ENTREPRISE DE CONSTRUCTION PANZINI INC.' » POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE DÉCONSTRUCTION ET DE DÉCONTAMINATION DU BÂTIMENT VACANT ABRITANT L'ANCIEN CURLING (BÂTIMENT #3240) SITUÉ AU 1325 RUE ST-VIAEUR, DANS L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT. DÉPENSE TOTALE DE 330 157,21\$, TAXES INCLUSES - APPEL D'OFFRES PUBLIC SA02-2012-08 (2 SOUMISSIONNAIRES) - PTI ET SURPLUS DE L'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER une dépense de 330 157,21\$, taxes incluses, pour l'exécution de travaux de déconstruction et décontamination du bâtiment abritant l'ancien curling d'Outremont (#3240) situé dans l'arrondissement d'Outremont, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'ACCORDER à la firme « Entreprise de Construction Panzini Inc. », plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total maximal de 300 148,85\$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SA02-2012-08;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.07 NTA1123489017

CA12 16 0317

ACCEPTER UN DON TOTALISANT 34 JEUX VIDÉO D'UNE VALEUR MINIMALE ESTIMÉE À 1 706,13 \$ (TAXES INCLUSES) PROVENANT, D'ELECTRONIC ARTS INC., D'UBISOFT MONTRÉAL ET DE CRÉO À LA BIBLIOTHÈQUE ROBERT-BOURASSA DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Ana Nunes

D'ACCEPTER un don totalisant 34 jeux vidéo d'une valeur minimale estimée à 1 706,13 \$ (taxes incluses) provenant d'Electronic Arts Inc., d'Ubisoft Montréal et de CRÉO pour la bibliothèque Robert-Bourassa d'Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.01 1125061003

CA12 16 0318

APPROUVER LE DOCUMENT D'APPEL DE PROPOSITION POUR LA MAISON MCFARLANE ET LA COMPOSITION DU COMITÉ DE SÉLECTION DES PROJETS

PROPOSITION PRINCIPALE

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER le document d'appel de proposition pour la maison McFarlane;

D'APPROUVER la composition du comité de sélection des projets tel que présenté dans le dossier décisionnel.

AMENDEMENT PROPOSÉ

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Marie Potvin

D'AJOUTER les critères d'admissibilité suivants :

- Offrir les services en français;
- Les organismes devront partager les valeurs montréalaises de non discrimination et d'égalité hommes/femmes.

ADOPTÉ

PROPOSITION PRINCIPALE ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ TELLE QU'AMENDÉE.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.02 1121211010

CA12 16 0319

DÉPÔT DES DEMANDES DE PAIEMENT SANS BON DE COMMANDE AU COURS DE LA PÉRIODE S'ÉTENDANT DU 1^{ER} JUIN AU 31 JUILLET 2012 APPROUVÉS PAR LES FONCTIONNAIRES EN VERTU DU POUVOIR DÉLÉGUÉ PAR LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

DÉPÔT des demandes de paiement sans bon de commande au cours de la période s'étendant du 1^{er} juin au 31 juillet 2012 approuvés par les fonctionnaires en vertu du pouvoir délégué par le conseil d'arrondissement

30.03 1122861030

CA12 16 0320

DÉPÔT DES BONS DE COMMANDES POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUIN AU 31 JUILLET 2012

DÉPÔT des bons de commandes pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2012

30.04 1122861028

CA12 16 0321

AUTORISER UNE DÉPENSE DE 18 796,82 \$ (TAXES INCLUSES) À MÊME LE SURPLUS BUDGÉTAIRE ET OCTROYER UN CONTRAT À LA FIRME SIGNAL SERVICES INC. POUR L'ACHAT DE CINQ MINI-RADARS - AFFICHEURS DE VITESSE COMME MESURES D'ATTÉNUATION DE LA CIRCULATION SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER une dépense de 18 796,82 \$ (taxes incluses) à même le surplus budgétaire pour l'achat de cinq mini-radars - afficheurs de vitesse;

D'ACCORDER un contrat de gré à gré à cette fin à la firme « Signal Services Inc. » au prix total de 18 796,82 \$ (taxes incluses);

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 NTA1125069015

CA12 16 0322

AUTORISER UN VIREMENT À MÊME LE SURPLUS BUDGÉTAIRE POUR LA PEINTURE DE LA FAÇADE DU SAUP ET OCTROYER UN CONTRAT DE 10 462,73 \$ TAXES INCLUSES À LA FIRME MONPEINTRE.CA, PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME, SUITE À UNE DEMANDE DE PRIX AUPRÈS DE 3 FIRMES

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Ana Nunes

D'AUTORISER un virement à même le surplus budgétaire pour la peinture de la façade du SAUP;

D'OCTROYER à la firme « MonPeintre.ca », plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de 10 462,73 \$, taxes incluses pour l'exécution des travaux;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 NTA1125078035

CA12 16 0323

AUTORISER UN VIREMENT DE 20 753 \$ DU SURLUS BUDGÉTAIRE POUR LE REJOINTOIEMENT DE LA FAÇADE DU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DU PATRIMOINE (SAUP) ET OCTROYER UN CONTRAT DE 20 752,99 \$ À LA FIRME « LES ANGES DE LA MAÇONNERIE INC. », PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME, SUITE À UNE DEMANDE DE PRIX AUPRÈS DE 3 FIRMES

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER un virement à même le surplus budgétaire pour le rejointoiement de la façade du Service de l'aménagement urbain et du patrimoine;

D'ACCORDER à la firme Les anges de la maçonnerie, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de 20 752,99 \$ incluant les taxes, pour l'exécution des travaux;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 NTA1125078037

CA12 16 0324

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JUIN AU 31 JUILLET 2012

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour la période du 1^{er} juin au 31 juillet 2012

30.08 1122861029

CA12 16 0325

AFFECTATION DU SURPLUS DE GESTION DÉGAGÉ DE L'EXERCICE FINANCIER 2011 D'UN MONTANT DE 2 151 100\$

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Ana Nunes

D'AFFECTER le surplus de gestion de l'année 2011 d'un montant de 2 151 000 \$ au comblement des réserves suivantes:

Surplus de gestion - réserve neige : 150 000 \$;

Surplus libre 2 001 100 \$;

le tout conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.09 1122861016

CA12 16 0326

VIREMENT DU SURPLUS DE 12 593 \$ INCLUANT LES TAXES POUR LA RÉPARATION EN URGENCE DU TOIT DE LA CHAMBRE ÉLECTRIQUE SITUÉE À L'INTERSECTION DES AVENUES WISEMAN ET ST-JUST

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Ana Nunes

D'AUTORISER un virement du surplus de 12 593 \$ incluant les taxes, pour la réparation en urgence du toit de la chambre électrique situées à l'intersection des avenues Wiseman et St-Just;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.10 NTA1125078034

CA12 16 0326.1

DÉPÔT DE L'ÉVOLUTION BUDGÉTAIRE AU 31 JUILLET 2012

DÉPÔT de l'évolution budgétaire au 31 juillet 2012

30.11 1122861031

CA12 16 0327

ORDONNANCE - FERMETURE DE RUES - FÊTE AVENUE NELSON 2012 - 8 SEPTEMBRE 2012

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Ana Nunes

D'ÉDICTER L'ORDONNANCE SUIVANTE :

- **ORDONNANCE NUMÉRO OCA12 160 327**, autorisant, dans le cadre de l'événement « **Fêtes des Voisins – Avenue Nelson** », qui aura lieu samedi le 8 septembre 2012, de 11h à 19 h, la dérogation au règlement suivant : *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* :
 - **FERMETURE DE L'AVENUE NELSON**, entre le boulevard St-Joseph et l'avenue Villeneuve

LE TOUT SUJET AUX RÉSERVES INDIQUÉES DANS LE SOMMAIRE DÉCISIONNEL SOUS LA RUBRIQUE « CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1120636016

CA12 16 0328

ORDONNANCE - FERMETURE DE RUES - CROSS COUNTRY 2012 - 24 OCTOBRE 2012

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Potvin

D'ÉDICTER L'ORDONNANCE SUIVANTE :

- **ORDONNANCE NUMÉRO OCA12 160 328**, autorisant, dans le cadre de l'événement « **Cross-Country 2012 du Collège Stanislas** », qui aura lieu le 24 octobre 2012 de 11h30 à 14h45, (remis au 25 octobre 2012, de 11h30 à 14h45 en cas de pluie), la dérogation au règlement suivant : *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* :
 - **FERMETURE DE L'AVENUE STUART**, entre l'avenue Bernard et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine;
 - **FERMETURE DE L'AVENUE SAINT-VIATEUR**, entre les avenues Stuart et Wiseman.

LE TOUT SUJET AUX RÉSERVES INDIQUÉES DANS LE SOMMAIRE DÉCISIONNEL SOUS LA RUBRIQUE « CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1120636015

CA12 16 0329

ORDONNANCE - FERMETURE DE RUES - WORLD TOUR 2012 - 9 SEPTEMBRE 2012

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Ana Nunes

D'ÉDICTER L'ORDONNANCE SUIVANTE :

- **ORDONNANCE NUMÉRO OCA12 160 329**, permettant une dérogation au règlement suivant : *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* :
 - Fermeture de rues et occupation du domaine public selon le parcours prévu sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont, à la demande de « Grand Prix Cycliste World-Tour » pour la tenue de la troisième édition de l'événement « Grand Prix Cycliste World-Tour Montréal-Québec » et plus spécifiquement, la fermeture à la circulation automobile des chemins publics suivants, **de 7 h à 17 h, le dimanche 9 septembre 2012**:
 - Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, entre l'avenue Glencoe et le boulevard Mont-Royal;
 - Avenue Mont-Royal, entre l'avenue Fernhill et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine;
 - Avenue Vincent-D'Indy, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Mont-Royal;
 - Avenue Willowdale, entre les avenues Vincent-D'Indy et l'avenue Glencoe;
 - Avenue Perham.

LE TOUT SUJET AUX RÉSERVES INDIQUÉES DANS LE SOMMAIRE DÉCISIONNEL SOUS LA RUBRIQUE « CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1120636014

CA12 16 0330

FERMETURE DE RUES - NOUVELLE TORAH SEPTEMBRE 2012 - 9 SEPTEMBRE 2012

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Potvin

D'ÉDICTER L'ORDONNANCE SUIVANTE :

- **ORDONNANCE NUMÉRO OCA12 160 330**, permettant une dérogation au *Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* dans le cadre de l'événement « Procession pour la Nouvelle Torah » de la Communauté juive hassidique et autorisant:
 - la fermeture à la circulation automobile sur les avenues suivantes **le 9 septembre 2012 de 16h00 à 18h00** :
 - Avenue Bernard, entre les avenues Hutchison et Durocher;
 - Avenue Durocher, entre les avenues Bernard et St-Viateur.

LE TOUT SUJET AUX RÉSERVES INDIQUÉES DANS LE SOMMAIRE DÉCISIONNEL SOUS LA RUBRIQUE « CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1120636017

CA12 16 0331

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE BRUIT (AO-21)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 9 juillet 2012;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé: « *Règlement modifiant le Règlement sur le bruit (AO-21)*» a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER le règlement intitulé : «*Règlement modifiant le Règlement sur le bruit (AO-21)*».

Un débat s'engage.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Marie Cinq-Mars, Céline Forget, Marie Potvin

VOTE CONTRE: Ana Nunes

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

40.05 1123489018

CA12 16 0332

ADOPTION - RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION TEMPORAIRE DE LA VOIE PUBLIQUE POUR LA TENUE D'ÉVÉNEMENTS SPÉCIAUX

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 9 juillet 2012;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé: « *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux*» a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER le règlement intitulé : « *Règlement sur l'occupation temporaire de la voie publique pour la tenue d'événements spéciaux* ».

Un débat s'engage.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Marie Cinq-Mars, Céline Forget, Marie Potvin

VOTE CONTRE: Ana Nunes

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

40.06 1121867011

CA12 16 0333

ADOPTION - RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 360 750\$ POUR L'AMÉNAGEMENT DE PARCS (CHALETS DE PARCS) DANS L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 9 juillet 2012;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé: « *Règlement autorisant un emprunt de 360 750 \$ pour l'aménagement de parcs (chalets de parcs) dans l'arrondissement d'Outremont* » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Ana Nunes

D'ADOPTER le règlement intitulé : « *Règlement autorisant un emprunt de 360 750 \$ pour l'aménagement de parcs (chalets de parcs) dans l'arrondissement d'Outremont* ». Ledit règlement d'emprunt n'a pas à être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.07 1121867022

CA12 16 0334

ADOPTION - RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 380 000\$ POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE PROTECTION DES BÂTIMENTS (ILOT ST-VIAEUR)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 9 juillet 2012;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé: « *Règlement autorisant un emprunt de 380 000 \$ pour réalisation du programme de protection des bâtiments (Ilot St-Viateur)* » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Marie Cinq-Mars

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER le règlement intitulé : « *Règlement autorisant un emprunt de 380 000 \$ pour réalisation du programme de protection des bâtiments (Ilot St-Viateur)* ». Ledit règlement d'emprunt doit être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.08 1121867024

CA12 16 0335

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - MODIFICATION DU MONTANT D'AMENDE PRÉVU À L'ARTICLE 19.2 POUR L'INFRACTION CRÉÉE PAR L'ARTICLE 5.21 - INTERDICTION DE CIRCULER DANS LES RUELLLES À LA SEULE FIN DE PASSER D'UNE RUE À L'AUTRE

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Marie Potvin donne avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet dudit règlement est de modifier l'amende prévue à l'article 19.2 pour l'infraction créée par l'article 5.21 visant l'interdiction de circuler dans les ruelles à la seule fin de passer d'une rue à l'autre.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Marie Potvin demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.09 1123045007

CA12 16 0335.1

AVIS DE MOTION - MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION RELATIVE À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - AVENUE MCDOUGALL - PROHIBER LE STATIONNEMENT DES DEUX CÔTÉS DANS LA COURBE

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Céline Forget donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet dudit règlement est de modifier les règles relatives au stationnement sur l'avenue McDougall afin de prévoir la prohibition du stationnement dans la courbe, des deux côtés de ladite avenue.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Céline Forget demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.10 1125069013

CA12 16 0336

AVIS DE MOTION - MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION RELATIVE À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - IMPLANTATION D'UN CORRIDOR DE 2 MÈTRES POUR LES HANDICAPÉS DE 10H À 16H SUR L'AVENUE BLOOMFIELD

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Marie Potvin donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet dudit règlement est de modifier les règles relatives au stationnement sur l'avenue Bloomfield, afin d'implanter un corridor de 2 mètres pour les personnes handicapées, de 10 h à 16 h.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Marie Potvin demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.11 1125069016

CA12 16 0337

AVIS DE MOTION - MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION RELATIVE À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - PARTIE DE L'AVENUE DUCHARME COMPRISE ENTRE LES AVENUES DOLLARD ET WISEMAN - IMPLANTATION DE DEUX ZONES DE STATIONNEMENT PROHIBÉ

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Ana Nunes donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet dudit règlement est de modifier les règles relatives au stationnement sur une partie de l'avenue Ducharme, comprise entre les avenues Dollard et Wiseman, afin d'implanter deux zones de stationnement prohibé.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Ana Nunes demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.12 1125069014

CA12 16 0338

ADOPTION - RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 75 000 \$ POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME DE PROTECTION DES IMMEUBLES DE L'ARRONDISSEMENT - RÉFECTION DE LA MAISON MCFARLANE

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 9 juillet 2012;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé: « *Règlement autorisant un emprunt de 75 000 \$ pour réalisation du programme de protection des bâtiments (Réfection de la maison McFarlane)* » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Ana Nunes

D'ADOPTER le règlement intitulé : « *Règlement autorisant un emprunt de 75 000 \$ pour réalisation du programme de protection des bâtiments (Réfection de la maison McFarlane)* ». Ledit règlement d'emprunt doit être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.13 1121867023

CA12 16 0339

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1177 - AJOUT D'UN USAGE COMPLÉMENTAIRE À L'HABITATION

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Marie Potvin donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement sur le zonage (1177)* » sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet dudit règlement est de prévoir l'ajout d'un usage complémentaire à l'habitation.

Compte tenu qu'une copie de ce projet de règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Marie Potvin demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.14 1121899048

CA12 16 0340

ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 1177 - AJOUT D'UN USAGE COMPLÉMENTAIRE À L'HABITATION

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Potvin

D'ADOPTER le premier projet de règlement numéro P-AO-205-P1, intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177)* ». L'objet dudit règlement est de prévoir l'ajout d'un usage complémentaire à l'habitation;

DE DÉLÉGUER au secrétaire de l'arrondissement de fixer la date de l'assemblée de consultation en septembre.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Ana Nunes, Marie Potvin

VOTE CONTRE: Céline Forget

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

40.14 1121899048

CA12 16 0341

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT AUX DEMANDES D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1189 INTITULÉ : « RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) » POUR LES IMMEUBLES SITUÉS AUX: 72, AVENUE DUCHASTEL, 556, AVENUE ROCKLAND, 200, AVENUE VINCENT-D'INDY, 700, AVENUE MCEACHRAN, 930-956, AVENUE CHAMPAGNEUR, 644, AVENUE WISEMAN, 66-68, AVENUE NELSON, 90, AVENUE VINCENT D'INDY

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Ana Nunes

D'APPROUVER les demandes d'approbation d'un PIIA relativement aux huit (8) projets inscrits à la liste ci-jointe, préparée par le SAUP et concernant les propriétés énumérées ci-après:

1. 72, avenue Duchastel
2. 556, avenue Rockland;
3. 200, avenue Vincent-d'Indy;
4. 700, avenue Mc Eachran;
5. 930-956, avenue Champagneur;
6. 644, avenue Wiseman;
7. 66-68, avenue Nelson;
8. 90, avenue Vincent d'Indy;

laquelle approbation s'applique aux recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) ainsi qu'aux plans joints à chacun des dossiers faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.15 1123489011

CA12 16 0341.1

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT AUX DEMANDES D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1189 INTITULÉ : « RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) » POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AUX: 657-661, AVENUE CHAMPAGNEUR

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Potvin

D'APPROUVER la demande d'approbation d'un PIIA relativement au projet inscrit à la liste ci-jointe, préparée par le SAUP et concernant la propriété située aux 657-661, avenue Champagneur, laquelle approbation s'applique aux recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) ainsi qu'aux plans joints à au dossier faisant partie de la présente résolution.

VOTE

VOTENT EN FAVEUR: Ana Nunes, Marie Potvin

VOTE CONTRE: Céline Forget

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

40.15 1123489011

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT AUX DEMANDES D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1189 INTITULÉ : « RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) » POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AUX 801, AVENUE ROCKLAND

Il est proposé par AUCUN CONSEILLER NE PROPOSE CE DOSSIER

appuyé par CE DOSSIER N'A REÇU AUCUN APPUI

CE DOSSIER N'A PAS ÉTÉ PROPOSÉ.

CA12 16 0342

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT À LA DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN CAFÉ-TERRASSE EN VERTU DU RÈGLEMENT 1054-2 PORTANT SUR LES CAFÉS-TERRASSES POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1464, AVENUE VAN HORNE (LE PALTOQUET)

CONSIDÉRANT l'avis défavorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Ana Nunes

DE REFUSER la demande d'autorisation pour l'aménagement d'un café-terrasse relativement au 1464, avenue Van Horne tel que formulé par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) et selon les plans joints à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.16 1123489016

CA12 16 0343

DÉPÔT DE LA DÉCISION DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES D'AUTORISATION DE DÉMOLITION ET DÉPÔT DES CERTIFICATS DE NON-OPPOSITION ET DE NON-APPEL, RELATIVEMENT AU PROJET DE DÉMOLITION POUR LE BÂTIMENT SIS AU 6600, RUE HUTCHISON

DÉPÔT de la décision du Comité d'études des demandes d'autorisation de démolition relativement au projet de démolition pour le bâtiment sis au 6600, rue Hutchison, du certificat du secrétaire d'arrondissement substitut, confirmant qu'aucune demande d'opposition n'a été reçue aux termes du délai de 10 jours suivant la publication de l'avis public ou suivant l'affichage sur l'immeuble visé, le tout conformément à l'article 13 du *Règlement régissant la démolition d'immeuble* (AO-109) ainsi que du certificat du secrétaire d'arrondissement substitut confirmant qu'aucune requête d'interjeter appel de la décision rendue le 12 juillet 2012 par le Comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition, n'a été reçue aux termes du délai de 30 jours suivant ladite décision, le tout conformément à l'article 29 du *Règlement régissant la démolition d'immeuble* (AO-109);

40.17 1123489015

CA12 16 0344

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT À DEUX (2) DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES ET UNE DEMANDE DE PIIA POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AUX 518-520, AVENUE OUTREMONT: 1) AFIN DE DÉROGER À L'ARTICLE 5.3 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1177 ET 2) AFIN D'AUTORISER L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL AVEC UNE MARGE LATÉRALE DE 1.81M PLUTÔT QUE 1.981M. LA DEMANDE DE PIIA CONCERNE L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL AU MUR ARRIÈRE

CONSIDÉRANT l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT l'avis publié le 16 août 2012;

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER les deux demandes de dérogations mineures suivantes:

1- afin de déroger à l'article 5.3 du règlement de zonage 177 et ainsi autoriser l'agrandissement d'une construction dérogatoire;

2- afin de déroger à l'article 2.4 du règlement de zonage 1177 et ainsi autoriser l'agrandissement du bâtiment principal avec une marge latérale de 1.81m plutôt que 1.91m;

le tout en vertu du règlement 1180 sur les dérogations mineures.

D'APPROUVER la demande de PIIA relativement à l'agrandissement au mur arrière du bâtiment en vertu du règlement 1189 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.18 1123489014

CA12 16 0345

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUAND À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR L'IMMEUBLE SITUÉ AU 1655, AVENUE LAJOIE, RELATIVEMENT À L'INSTALLATION D'UN APPAREIL MÉCANIQUE DANS LA MARGE DE REcul AVANT, CONTRAIREMENT À L'ARTICLE 7.4 DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1177

ATTENDU QUE l'appareil mécanique a été installé lors des récents travaux de construction;

ATTENDU QUE les propriétaires sont disposés à installer un écran acoustique et un écran visuel exemplaire et de type 4 saisons autour de l'appareil mécanique;

ATTENDU QU'il est également suggéré de surbaisser l'appareil du support sur lequel il est actuellement installé;

ATTENDU QUE les propriétaires vont devoir obtenir préalablement un permis émis par le Service de l'aménagement urbain et du patrimoine;

CONSIDÉRANT l'avis défavorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT l'avis publié le 16 août 2012;

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Potvin

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure déposée par le requérant et relativement à l'installation d'un appareil mécanique dans la marge de recul avant, au 1655, avenue Lajoie, et ce, en vertu du règlement 1180 portant sur les dérogations mineures.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.19 1123489013

CA12 16 0346

CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 5 DU RÈGLEMENT AO-3 SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIR, APPROUVER ET AUTORISER , EN DATE DU 1^{ER} AOÛT 2012, LA CRÉATION PERMANENTE DE QUATRE (4) EMPLOIS SYNDIQUÉS

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Ana Nunes

D'AUTORISER la création de quatre (4) emplois permanents syndiqués.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.01 1123711009

CA12 16 0347

ENTÉRINER LA NOMINATION PERMANENTE DE DEUX (2) EMPLOYÉS SYNDIQUÉS DE L'ARRONDISSEMENT ET CE, CONFORMÉMENT À LA POLITIQUE DE DOTATION DE LA VILLE DE MONTRÉAL ET DES DISPOSITIONS DES CONVENTIONS COLLECTIVES RÉGISSANT LES CONDITIONS DE TRAVAIL DE CES EMPLOYÉS

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Potvin

D'ENTÉRINER les nominations permanentes de deux employés syndiqués de l'arrondissement et ce, conformément aux modalités prévues au sommaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.02 1123711008

CA12 16 0348

DÉPÔT DE LA NOUVELLE POLITIQUE DE RESPECT DE LA PERSONNE DE LA VILLE DE MONTRÉAL ADOPTÉE PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF DE LE 1^{ER} AOÛT 2012

DÉPÔT de la nouvelle Politique de respect de la personne de la Ville de Montréal, adoptée par le comité exécutif le 1^{er} août 2012

60.01 1123711007

CA12 16 0349

DÉPÔT DE COMPTES RENDUS - COMITÉS

DÉPÔT des comptes-rendus de divers comités consultatifs.

60.02

AFFAIRES NOUVELLES

CA12 16 0350

AUTORISER LA PROLONGATION DE LA NOMINATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR DANIEL FLEURY AU POSTE DE DIRECTEUR DE LA CULTURE, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET CE, JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2012

ATTENDU la résolution CA12 16 0113, adoptée par le conseil d'arrondissement d'Outremont le 5 mars 2012 autorisant la nomination temporaire de Monsieur Daniel Fleury au poste de Directeur de la culture, des loisirs et du développement social pour une période de six (6) mois;

Il est proposé par Ana Nunes

appuyé par Marie Potvin

D'AUTORISER la prolongation de la nomination temporaire de Monsieur Daniel Fleury au poste de Directeur de la Culture, des Loisirs et du Développement Social et ce, pour une période additionnelle de trois (3) mois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.01

CA12 16 0351

OCTROYER UN CONTRAT À LA FIRME « LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION VENTEC INC. » PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME, POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE KATE-MCGARRIGLE, POUR UN PRIX TOTAL DE 72 132,43 \$ INCLUANT LES TAXES (PRIX TOTAL AVEC TAXES MOINS LE POINT 2 DU BORDEREAU DE SOUMISSION RELATIF AUX PLANTATIONS) - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION SA01/2012-06 (2 SOUMISSIONNAIRES CONFORMES) ET AUTORISER UNE DÉPENSE AU MÊME MONTANT PROVENANT DU PTI 2012-2013 POUR UN MONTANT DE 44 000 \$ ET PROVENANT DU SURPLUS POUR UN MONTANT DE 28 132,43 \$

Il est proposé par Marie Potvin

appuyé par Ana Nunes

D'AUTORISER une dépense d'un montant total de 72 132,43 \$ taxes incluses, pour l'aménagement de la place Kate-McGarrigle;

D'OCTROYER un contrat à la firme « Les Entreprises de Construction Ventec inc. », plus bas soumissionnaire conforme, aux termes de sa soumission, soit au prix total de 72 132,43 \$ incluant les taxes représentant le prix total de la soumission avec taxes moins le prix prévu pour les plantations (point 2 du bordereau de soumissions), le tout dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation SA01/2012-06 (2 soumissionnaires conformes);

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.02 NTA1123489019

LEVÉE DE LA SÉANCE

LA SÉANCE EST LEVÉE À 20H35.

Marie Cinq-Mars
Mairesse de l'arrondissement

Me Marie-France Paquet
Secrétaire de l'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 1^{er} octobre 2012.